

CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T

COMPTE-RENDU

de la séance du vendredi 26 Octobre 2018

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à l'ouverture de la séance	14

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) :

CAEL Christian, SAVIER Annie, PENTECOTE Jean-Yves,
DUBOIS Jean-Luc, CALBRIX Patricia, MOUGEOLLE Gilles,
DURAND Christiane, PERRIN Jean-Claude, ANDRE Michel,
THIERY Elisabeth, DESJARDIN Pascal, LEJAL Fabienne,
ROHRER Patrick, ROBIN Sylvie.

Absents excusés (procurations) :

BARADEL Marie-Claudine (PENTECOTE Jean-Yves),
CAGNIAT Laurent (ROBIN Sylvie),
MICLO Katia (DESJARDIN Pascal),
MELINE Nadia (PERRIN Jean-Claude).

Absent excusé :

DURAND Hervé

Absent(s) non excusé(e) :

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte 20h15 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Présentation de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 septembre 2018 ;

Actes de gestion du domaine public

- Modification de la numérotation et de la dénomination des rues ;

Intercommunalité

- Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion ;

Domaine et patrimoine - aliénations

- Vente de la parcelle n° 20 Lotissement « Les Près de l'épine » ;

Finances locales

- Décision modificative budgétaire n°1 - Budget forêt communale ;
- Demande de subvention départementale dans le cadre de l'aménagement d'une piste d'athlétisme et d'équipements multisports ;
- Demande de subvention du racing club de Corcieux ;

Commerces

- Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2019 ;

Divers

- Adhésion au service « ACTES » pour la télétransmission au contrôle de légalité ;

Questions diverses

- Compte-rendu des décisions du Maire
- Etat des demandeurs d'emploi
- Autres

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 septembre 2018 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté en l'état, et à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Fabienne LEJAL.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/07/01 – MODIFICATION DE LA NUMEROTATION ET DE LA DENOMINATION DES RUES.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les études préalables réalisées par les services de La Poste et le rapport d'adressage qui a été remis,
VU l'avis favorable de la commission des noms de rue,

Considérant qu'il convient que chaque habitation dispose d'une adresse claire et précise facilitant sa localisation par les services d'urgence, de soins et de secours, par les services de livraison et les services à domicile.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de passer au système métrique pour la numérotation de certaines rues et de modifier certains noms conformément aux propositions effectuées par les services de la Poste et validées par le groupe de travail chargé du suivi de ce dossier,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification de la numérotation et de la dénomination des rues de la Commune dont la liste précise est annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/07/02 – ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

VU le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion des Vosges en matière de médecine préventive.

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

SOLLICITE le Centre de Gestion des Vosges pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/07/03 – VENTE DE LA PARCELLE N° 20 AU LOTISSEMENT « LES PRÉS DE L'ÉPINE ».

VU l'arrêté en date du 09 Septembre 2010 autorisant le permis d'aménager du lotissement dit « Aux Prés de l'Épine » fixant le nombre maximum de lots dont la réalisation est autorisée à 18,

VU la délibération du 27 Janvier 2012 fixant les conditions de vente et le prix de cession du terrain au m² à 32,00 € TTC,

VU le plan de division et de bornage en date du 20/02/2012 du géomètre Géodatis

VU l'arrêté modificatif en date du 18 juin 2012 autorisant le Maire à différer les travaux de finition,

VU l'arrêté modificatif n°2 en date du 13 Juin 2013, portant création d'un lot supplémentaire et modification de l'assiette d'un lot

VU la déclaration en date du 22 Novembre 2012, attestant l'achèvement et la conformité des travaux pour les réseaux humides et secs,

VU le certificat en date du 07 Mars 2013, autorisant la vente des lots avant l'achèvement des travaux de finition,

VU les précédentes cessions de terrains,

VU la demande d'acquisition de la parcelle lot 20 adressée par M. Francis HUMBERT et Mme Béatrice BELLEAU,

Considérant que Monsieur le Maire de Corcieux demande au Conseil l'autorisation de vendre ladite parcelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE la vente du lot n°20 du Lotissement des Prés de l'Épine à M. Francis HUMBERT et Mme Béatrice BELLEAU, au regard des informations ci-dessous :

Nom(s) Prénom(s)	Cadastre	N° du Lot	Surface	Prix
M. Francis HUMBERT et Mme Béatrice BELLEAU	A 2230	20	597 m ²	19 104 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces contractuelles relatives à cette vente à l'étude de Maître POIROT, Notaire à CORCIEUX

DIT que les frais d'acte et autres droits sont à la charge des acquéreurs

PRECISE que le produit de ces ventes sera recouvré sur le budget lotissement « Prés de l'Épine » - article 7015 – Ventes de terrains aménagés.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/07/04 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - BUDGET FORET COMMUNALE.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU la délibération du 31 mars 2017 relative au vote du budget forêt communale 2017 ;

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour permettre l'acquisition de parcelles forestières dans le cadre de l'exercice du droit de préemption de la Commune, évoquée lors du Conseil municipal du 8 décembre dernier, la décision modificative suivante est proposée :

Sens	Section	Compte	Intitulé	Montant	Nouveau total proposé
D	Fonctionnement	023	Virement à la section d'Investissement	+ 1 000.00 €	3 000 €
R	Fonctionnement	7022	Coupes de bois	+ 1 000.00 €	9 000 €
D	Investissement	2117	Bois et forêts	+ 1 000.00 €	1 000 €
R	Investissement	021	Virement de la section de Fonctionnement	+ 1 000.00 €	3 000 €

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

ACCEPTTE la décision modificative telle que présentée au Conseil.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

**N° 2018/07/05 – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DE
L'AMENAGEMENT D'UNE PISTE D'ATHLETISME ET D'EQUIPEMENTS MULTISPORTS.**

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commune de Corcieux souhaite aménager un plateau multisports qui permettra d'accueillir les associations sportives du territoire de la Communauté d'agglomération de Saint Dié des Vosges ainsi que les élèves de l'école primaire et du collège ;

Considérant que la Commune de Corcieux peut prétendre à des subventions dans le cadre de la réalisation de ce programme, notamment de l'Etat au titre de la DETR , du Conseil régional Grand Est dans le cadre du pacte pour la ruralité et du Conseil départemental ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la réalisation de ce projet et les demandes de subvention précitées ;

SOLLICITE une aide du Conseil départemental ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de ces demandes.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/07/06 – DEMANDE DE SUBVENTION DU RACING CLUB DE CORCIEUX.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la demande de subvention déposée par l'association Racing Club de Corcieux,
VU l'avis de la Commission Sport, manifestations et vie associative

Monsieur le Maire explique que le Racing Club de Corcieux est une nouvelle association qui souhaite créer un club de foot et une école de football. Affilié à la fédération Française de football sous le n° 564082, le club doit faire face à des premières dépenses (avance licence auprès de la FFF pour 399.04 € et publication de la création de l'association au journal officiel du 22 septembre 2018 pour 44 €). Dans ce cadre il sollicite une subvention de la Commune d'un montant de 1 000 €. Afin de favoriser la création de l'association, soutenir la renaissance d'un club de foot, et permettre l'utilisation et l'exploitation des vestiaires aménagés par la Commune, il est proposé au Conseil d'accorder une subvention au club. La Commission Sport, manifestations et vie associative propose d'accorder une subvention d'un montant de 300 €, comme prévu pour toute nouvelle association ;

Après avoir entendu l'exposé présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

ACCEPTE l'octroi à l'association Racing Club de Corcieux d'une subvention d'aide au démarrage d'un montant de 300 € ;

DIT que la subvention sera versée sur présentation des justificatifs de la dépense ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/07/07 – OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2019.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,
VU le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,
VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,
VU l'avis conforme émis par la Communauté d'agglomération de Saint Dié des Vosges,
VU les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,
VU les avis des organisations de commerçants,
VU la demande formulée par les établissements MOUGEOLLE,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. Considérant que le projet d'ouvertures dominicales pour l'année 2019 comprend 6 dates et concerne les établissements Mougeolle :

- 6 et 13 janvier 2019, 23 et 30 juin 2019, 6 et 13 octobre 2019

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, Monsieur Gilles MOUGEOLLE s'étant retiré pour le vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DONNE un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2019 précité,

PRÉCISE que la communauté d'agglomération de Saint Dié des Vosges a été saisie pour avis conforme,

PRÉCISE que les dates seront définies par un arrêté du Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/07/08 – ADHESION AU SERVICE « ACTES » POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la convention précédente signée avec la Préfecture des Vosges pour le même objet,
VU le projet de convention avec le représentant de l'Etat,

Considérant la convention conclue entre le SMIC et la société SPL Xdemat pour l'ensemble de ses communes et groupements adhérents,

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que le C.G.C.T. prévoit la possibilité de transmettre au représentant de l'Etat les actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique. La transmission de ces actes par voie dématérialisée nécessite la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat, qui précise notamment le dispositif de télétransmission retenu. La commune (ou l'EPCI) étant membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC), elle peut bénéficier du service souscrit par le SMIC pour ses membres auprès de la Société SPL Xdemat, afin de disposer d'un dispositif de télétransmission agréé par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

DECIDE d'utiliser le dispositif proposé par le SMIC (serveur Xactes fourni par la Sté SPL Xdemat) pour la télétransmission de ces actes.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Questions diverses

- Etat des demandeurs d'emploi :

Population	Nombre de demandeurs au 15 octobre 2018	Nombre de demandeurs au 14 septembre 2018	Variation en %
Hommes	50	51	+ 2 %
Femmes	52	55	+ 6 %
Total	102	106	+ 4 %
	Dont	Dont	
Indemnisables	82	84	+ 2 %
Non indemnisables	20	22	+ 10 %

- Droit de préemption

Propriétaire	Acquéreur	Type	Section	N° cadastré	Surface (m ²)	Adresse	Prix (€)	Préemption
Gerard Loisirs	Mr et Mme Serge STEPIEN	Non Bâti	D	470-471-472-473-474-475	6672	Aux Creux Résidence des Roches	30 000 €	non
Gerard Loisirs	Mr et Mme Philippe GERARD	Non Bâti	D	470-471-472-473-474-475	6672	Aux Creux Résidence des Roches	30 000 €	non
BASTIEN Frédéric	Mme Léa CLIGNY Chez Mr Jean Pierre VIEREN	Bâti sur terrain propre	C	930-1138-1/5-1139	18a 21ca	18, route de Granges	191 000 € + frais notariés	non
Saint Alphonse Un	Mr et Mme Guillaume MARTIN	Bâti sur terrain propre	B	1284	12a 80ca	20 rue d'alsace	85 000 € + frais notariés	non
CAEL Christian-BLAISE Annick	Mr et Mme AMADO Carlos	Non bâti	A	2008-2010	18a 37ca	Prés de la Sappe	36 740 € + frais notariés	non

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Agnès LAMBERT	Anthony FERRY	Bâti sur terrain propre	A	1685	10a 04ca	35, Lotissement devant le Château	150 000 € (dont 10 000€ de mobilier meublant)	non
---------------	---------------	-------------------------	---	------	----------	-----------------------------------	---	-----

- Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation de compétence du Maire :

Rénovation de la cour d'école

- Installation de jeux thermocollés avec la société **Sandmaster** pour un montant de **5 240 € HT.**

Illumination de la Commune

- Achat de décorations de Noël auprès de la société **ANDREZ BRAJON** pour un montant de **8 917.63 € HT.**
- Illumination de la mairie auprès de la société **ANDREZ BRAJON** pour un montant de **3 408 € HT.**

Mise en place d'un fond de DVD au pôle culturel

- Achat de DVD auprès de la société **COLACO** pour un montant de **4 905.63 € HT.**

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux

- Remplacement de la chaudière de l'office du tourisme avec l'entreprise **VERDIER** pour un montant de **7 882.40 € HT.**
- Remplacement de la chaudière du pôle culturel avec l'entreprise **VERDIER** pour un montant de **10 803.40 € HT.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a participé à une réunion de présentation de la DETR organisée par la sous-préfecture le 15 octobre dernier à Gérardmer et que certains des projets communaux sont éligibles (éclairage public).

Le 9 octobre, une antenne de la Maison de services au public a été inaugurée à Corcieux par la Communauté d'Agglomération en présence de Mme la Sous-préfète, de M. David VALENCE et de nombreux élus du territoire de l'ancienne Communauté de communes. La Mairie était représentée par Mme Patricia CALBRIX qui informe le Conseil que la MSAP a pour objet de mettre en relation les usagers avec différentes administrations et les accompagner dans l'utilisation des services. Un agent de l'agglomération assure des permanences à raison de 30 heures par semaine.

Monsieur le Maire rappelle que suite au départ de Mme SOMBRET, la maison de retraite de Corcieux est dirigée à titre transitoire par un directeur de l'Hôpital de Saint-Dié des Vosges.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Celui-ci a été accueilli à l'occasion du dernier Conseil d'administration.

Le 15 octobre, une visite de l'ancienne maison de retraite a été organisée en présence de l'ADMR, de Vosgélis, et de la Conseillère départementale Caroline MATTIONI afin de faire le point sur un éventuel projet de requalification. En parallèle, la Communauté d'agglomération a été sollicitée pour financer une étude préalable.

M. Jean-Yves PENTECOTE informe les conseillers des travaux effectués sur la RD60, une réunion publique sera organisée à l'initiative du Conseil départemental afin d'informer la population sur les travaux de désamiantage. La remise à niveau des regards est à la charge de la Commune, et devra être réalisée avant la pose des enrobés. Il explique également que la nouvelle signalétique se met en place.

M. Jean-Luc DUBOIS fait le point sur l'organisation du 50 km « marche », il présente l'épreuve sportive ainsi que la marche populaire proposée dans le cadre « d'octobre rose ». Des structures gonflables et des jeux seront installés pour les enfants afin de renforcer le caractère familial de cette manifestation. Il s'agit probablement de la dernière édition de cet événement qui représente un investissement humain important pour un nombre de participants limité. Il rappelle que la première édition date de 2005 avec le Paris – Colmar.

Il évoque également la cérémonie du 11 novembre qui commémore cette année la fin du centenaire, cette édition sera marquée par la présence de nombreux enfants qui procéderont à l'appel aux morts, de collégiens qui chanteront la Marseillaise, et du chœur de Saint Jacques qui interprètera des chants d'époque.

Mme Annie SAVIER fait le point sur la rentrée scolaire, et informe l'assemblée qu'un poste provisoire a été attribué cette année afin de faire face au problème de sureffectif de certaines classes. L'an prochain les effectifs devraient se maintenir, toutefois, une inquiétude a été exprimée en conseil de classe au sujet des maternels. Les TAP seront reconduits, avec quelques nouveautés, les enfants seront répartis en 13 groupes, un permis à point a été introduit cette année. Le projet éducatif de territoire a été renouvelé avec l'ensemble de nos partenaires et permet à la Commune de bénéficier d'une subvention d'un montant de 100 € par an et par enfant. Le centre aéré de La Toussaint est un succès et compte déjà plus de 50 inscriptions, il permettra de préparer le défilé de Saint Nicolas qui sera suivi par un goûter et un spectacle.

En partenariat avec la médiathèque départementale des Vosges, la Commune participe aux « rencontres avec ... Le Portugal », et organise dans ce cadre un dîner spectacle.

En novembre prochain, le film de Jacques CUNY sur les Vosges sera projeté au cinéma.

Le Secrétaire de séance
Fabienne LEJAL

Le Maire
Christian CAËL